

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 22 septembre 2011, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 30 du mercredi 7 septembre 2011 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2011.
3. Informations du Conseil municipal.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée "Perspectives liées au programme d'encouragement à la rénovation de bâtiments en vieille ville" (PS).
6. Réponse à la question écrite intitulée "Toubib or not Toubib ?" (Passage).
7. Réponse à la question écrite intitulée "Utilisation d'un bien-fonds public comme support publicitaire" (M. Marcel Godinat).
8. Réponse à la question écrite intitulée "Qu'en est-il du projet de passage sous-voies à la gare ?" (Passage).
9. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.
10. Rapport de gestion 2010 de l'Administration communale.
11. Divers.

M. Didier Nicoulin, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC-JDC :

M. Ronald Cramatte - remplacé par Mme Isabelle Froehlich.
M. Charles Freléchoux - remplacé par M. Ricardo Roso.
Mme Anne Roy - pas remplacée.

Sont excusés pour le PLR :

M. Pierre-Alain Cattin - remplacé par M. Thierry Simon.
Mme Aline Nicoulin - remplacée par M. Gérard Reusser.

Sont excusés pour le PS :

M. Victor Egger - remplacé par Mme Corinne Laissue.
M. Stéphane Berdat - remplacé Mme Margaux Häni.

Est excusé pour le PCSI :

M. Pierre-Olivier Cattin - remplacé par M. Pascal Henzelin.

Sont excusés pour le Passage :

M. Gérard Brunner - remplacé par M. Philippe Berthoud.
Mme Francine Chapatte - remplacée M. Claude Lovis.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Rosalie Beuret Siess, Chantal Braichet, Danièle Chariatte, Elisabeth Crevoisier Cerf, Margaux Häni, Corinne Laissue, Irène Merçay, Isabelle Mioche Henry, Corinne Zwahlen.
MM. Nicolas Babey, Jean-Luc Baierlé, Laurent Barotte, Philippe Berthoud, Fabrice Briot, Frédéric Caillet, Carlo Caronni, Martial Courtet, Hervé Eggenschwiller, Philippe Eggertswyler, Xavier Frainier, Victor Giordano, Manuel Godinat, Marcel Godinat, Michel Hauser, Hugues Leuenberger, Claude Lovis, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Jean-Luc Plumey, Patrick Raval, Gérard Reusser, Ricardo Roso, Michel Saner, Vincent Siegenthaler, Thierry Simon, Frédéric Sollberger, Nicolas Theurillat, Joseph Thierrin, Yves Voisard.

Est excusé pour le Conseil municipal :

M. Julien Loichat, Conseiller municipal.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gérard Guenat, MM. Marcel Bailly, François Laville, Eric Pineau, Claude Rebetez, Patrick Riat, Thomas Schaffter, Gabriel Voirol, André Kubler, secrétaire municipal.

M. le Président : J'ai le plaisir d'ouvrir la cinquième séance de l'année 2011. Je vous salue toutes et tous très cordialement. Mes salutations vont également à Monsieur le Maire, à Messieurs les Conseillers municipaux, à M. André Kubler, secrétaire municipal, à M. Denis Sautebin, secrétaire municipal adjoint, à la presse et au public.

L'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.
Sont désignés : Mmes Rosalie Beuret Siess et Chantal Braichet.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

M. le Président : J'aimerais tout d'abord remercier et féliciter le comité d'organisation et les bénévoles qui ont œuvré à la réalisation de la Schubertiade. Cela a été une parfaite réussite. Je n'ai entendu que des échos positifs. Je suis persuadé que cette manifestation a permis et permettra encore à notre ville de faire parler d'elle loin à la ronde. Encore une fois merci à toutes ces personnes.

Je ne voudrais également pas oublier de remercier toutes les personnes qui ont permis d'accueillir une étape du Tour de l'Avenir dans des conditions parfaites. Je l'ai entendu de la bouche des gens d'AOS, AOS étant la société qui organise le Tour de France. L'organisation bruntrutaine a fait fort impression. Espérons que ce soit un signe de bon augure pour un passage du Tour de France à Porrentruy.

Je terminerai encore en saluant et remerciant nos collègues du Conseil de ville et de Conseil municipal qui se portent candidates et candidats aux Elections fédérales de cet automne. Notre ville présente une belle brochette de candidats. Pour avoir participé lundi au débat télévisé, je puis vous assurer qu'une telle candidature demande beaucoup d'engagement. Alors bonne chance à vous tous.

M. le Président indique ensuite qu'il a reçu une résolution intitulée "Nos recettes fiscales menacées". Il en donne lecture et la met en circulation auprès des Conseillères et Conseillers de ville pour signature.

2. Procès verbal de la séance du 30 juin 2011

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

3. Informations du Conseil municipal

M. le Président : Pour ce point, je cède la parole aux représentants du Conseil municipal pour nous donner quelques informations sur les dossiers importants de la Commune. Je vous rappelle que la durée des interventions ne devra pas excéder 10 minutes et qu'il n'y aura pas de débat sur les différents objets abordés.

M. le Maire Gérard Guenat : J'ai deux informations et un complément d'information à ce qui vient d'être dit concernant cette résolution.

Tout d'abord, ma première information concerne l'éventualité d'une arrivée d'étape du Tour de France à Porrentruy. Il faut se replacer dans le contexte d'il y a maintenant 4 ans. Ce projet a été initié tout d'abord par le comité de l'association "Tour du Jura", avec à sa tête M. Jean-Claude Salomon, et également soutenu par le Gouvernement jurassien sur recommandation de M. Jean-Claude Salomon, puisqu'il est le chef de l'Office des sports; le Conseil municipal a toujours admis que nous devions être dans cette perspective. C'est la raison pour laquelle, année après année, nous avons suivi les organisateurs du Tour de France, nous les avons rencontrés, à plusieurs reprises, sur certaines étapes et nous sommes arrivés, pour cette année 2011, avec de leur part une confirmation que notre candidature "Porrentruy-Jura" était intéressante puisqu'ils nous ont, quelque part, donné l'organisation du Tour de l'Avenir que nous avons vécu il y a une dizaine de jours ici à Porrentruy, dans d'excellentes conditions, - le Président du Conseil de ville l'a fait remarqué -, non seulement en terme d'organisation mais également en terme de population qui a participé à cet événement. Suite à ce que j'appellerais un test sportif et organisationnel, pour les gens qui étaient là présents, en tout cas pour les plus hauts responsables, à l'exception du Président du Tour de France, il s'avère que notre ville est retenue pour l'organisation d'une arrivée d'étape entre 2012 et 2015. Aujourd'hui, nous en sommes là, malgré toutes les rumeurs qui circulent, toutes les hypothèses qui peuvent être sujettes à discussion sur la place publique, nous en sommes toujours dans cette perspective. Néanmoins, je peux vous préciser ce soir que le 18 octobre prochain, nous serons invités à Paris pour connaître en fait notre sort pour éventuellement l'année 2012.

Deuxième information : Nomination de notre nouveau directeur du Service des travaux publics.

Je précise que notre ancien directeur, M. François Rebetz, nous a quittés fin août, libre de tout engagement pour des raisons tout à fait personnelles et professionnelles puisqu'il a orienté sa carrière professionnelle dans une autre direction mais également dans une autre région de Suisse qu'il affectionne tout particulièrement au niveau familial.

Pour ce nouveau poste, six candidats ont déposé leur candidature. Ces six personnes ont été auditionnées

par le groupe du Conseil municipal. A la suite de ces audits et sur recommandation de ce groupe, le Conseil municipal, dans sa séance du 1^{er} septembre, a nommé au poste de Directeur du Service des travaux publics M. Bruno Cardona, âgé de 41 ans. M. Cardona est actuellement directeur des services techniques et de l'urbanisme de Brignoles, dans le sud de la France, avec une formation d'ingénieur. M. Brignoles ! Pardon, M. Cardona débutera son activité à partir du 1^{er} janvier 2012. Vous avez le sourire, cela veut dire que vous acceptez cette nomination.

Troisième information, je rebondis simplement sur la résolution qui a été déposée par le groupe PCSI, ce n'est pas une erreur mais simplement une confirmation de ma part que le pouvoir politique a quand même été consulté au niveau de ce que j'appellerais une proposition du Gouvernement jurassien qui avait un caractère assez rigide au départ. Il y a environ 15 jours, le Gouvernement jurassien est donc venu présenter le programme de législature, avec ce volet de réduction fiscale, à l'Association jurassienne des communes. Comme vous le savez, cette association réunit tous les maires de toutes les communes du Jura. Vous avez aussi vu dans la presse que cela avait soulevé par mal de tempêtes de la part des maires, y compris de ma part, et c'est la raison pour laquelle, en quittant cette salle ce soir-là, le Gouvernement jurassien a revu la matière et va revenir certainement pour nous rencontrer à l'avenir dans un groupe restreint et demander, plus tard, l'avis des communes par leur exécutif. Cela n'empêche pas, en fait, un législatif tel que le vôtre, qui est tout à fait conscient que c'est une mesure inappropriée, de faire cette démarche.

4. Questions orales

11 questions orales ont été déposées ce soir.

1/ Question de M. Martial Courtet

Le chemin de l'Ermitage est en piteux état, je crois que tous les observateurs s'accordent là-dessus. De plus, il s'agit de la dernière route de Porrentruy, en zone d'habitations, qui est encore équipée d'une ligne électrique aérienne.

En effet, les quatre autres lignes aériennes restantes sont :

- la ferme de Waldegg,
- la ferme de la Haute-Fin,
- et quelques mètres de lignes pour l'éclairage à l'Oiselier et à la route de Coeuve.

Heureusement, une amélioration de cette situation pointe à l'horizon, puisque le chemin de l'Ermitage fait partie du crédit-cadre accepté par notre Conseil de ville.

Ma question est donc la suivante :

Est-ce que le Conseil municipal peut faire le point de cette situation et si possible évoquer un échéancier qui pourrait peut-être voir régler les deux situations dont je viens de parler en un seul chantier ?

Réponse de M. Claude Rebetez : Je vais donner bien volontiers quelques éclaircissements à cette question quelque peu multiple.

Il est vrai qu'un crédit-cadre a été accepté par le Conseil de ville. Simplement, pour que vous le sachiez, au niveau de ce crédit-cadre deux priorités ont été mises en place.

La première est la rue du Creugenat. Pour cette rue, un avant-projet a été finalisé. Ensuite, le Conseil municipal a octroyé un mandat d'ingénieurs. Les soumissions vont partir à la fin de cette année et les travaux vont commencer l'année prochaine.

Concernant le chemin de l'Ermitage, on est bien sûr obligé de regarder ce qui va rester dans le crédit-cadre. Mais, d'après les premiers éléments que nous connaissons, on a les moyens de lancer, en tout cas, l'étude au niveau du bureau d'ingénieurs. Ceci sera fait également dans les prochains mois. Par rapport à votre remarque concernant les lignes aériennes FMB, il va de soit que cet élément sera étudié au moment où le bureau d'ingénieurs va se pencher sur les éléments de remise en forme du chemin de l'Ermitage.

M. Martial Courtet se déclare satisfait.

2/ Question de M. Nicolas Theurillat

Le 26 juin dernier, les médias régionaux nous informaient du dévoilement du programme de législature 2011-2015 du Gouvernement jurassien. Il ressort de ce dernier un objet sans conteste intéressant pour les administrés, soit, une baisse massive des impôts.

Suite à cette information, les communes jurassiennes se sont souciées des répercussions que pourraient avoir une telle baisse des rentrées fiscales sur leur situation financière. En effet, au vu de leur situation financière précaire, il ressort des informations que certaines communes pourraient pâtir de cette baisse et ainsi devoir augmenter leur quotité d'impôt.

Même si le Gouvernement a reporté l'entrée en vigueur pour les raisons indiquées par le Maire, je souhaite formuler deux questions au Conseil municipal :

- Est-ce que le Conseil municipal ou le Service financier communal a étudié les effets d'une telle baisse des impôts sur les finances communales, si oui, quels seront-ils ?
- En cas de réponse positive, est-ce que la quotité d'impôt communale devra être augmentée pour maintenir une situation "gérable" des finances communales ?

Réponse de M. Eric Pineau : Effectivement, le programme de législature est très important. L'intention du Gouvernement jurassien de placer le Jura au centre de l'espace géographique des réseaux influents et d'autres projets remarquables comme il l'a cité dans son document est, somme toute, très ambitieux. Mais sur le problème du volet fiscal, on partage le souci des autres communes. Je crois que la résolution que vous avez déposée ce soir et qui va être traitée dans les divers en est finalement le reflet.

Ce volet fiscal ne pourra pas, le maire l'a dit, se faire sans des discussions et des négociations avec la Commune de Porrentruy et bien évidemment les autres communes.

Partant de ce constat, oui, le Service financier a fait une petite analyse, bien que dans ce programme de législature il n'y a pas beaucoup de chiffres. On a un manque d'éléments pour calculer la répercussion qu'il y aura au niveau fiscal pour Porrentruy.

La répercussion due aux allègements des impôts des personnes physiques et morales serait de plus de 1,2 million de francs à la charge de la Commune de Porrentruy; c'est une perte de 1 million de francs sur les personnes morales et 200'000 francs sur les personnes physiques. Encore une fois, ce sont des chiffres à prendre avec des pincettes.

1,2 million de francs cela représente plus d'un dixième de quotité d'impôt, cela vous l'aurez compris. Un dixième de quotité d'impôt, c'est 800'000 de rentrées fiscales pour Porrentruy.

A savoir si la quotité d'impôt devrait être augmentée, il faut être prudent. Aujourd'hui, si on regarde le montant de 1,2 million de francs et si on fait le parallèle, je serais tenté de dire qu'il faut l'augmenter. Mais on ne connaît pas les tenants et aboutissants du projet puisqu'ils ne sont pas développés et on attendra les séances qu'on aura avec le Gouvernement où le groupe de travail pour travailler sur ces mesures et les mesures qui accompagneront ce plan.

Peut-être encore juste une chose : on a prochainement, le 4 octobre, une séance avec le Gouvernement, j'ai demandé à mettre évidemment ce point à l'ordre du jour pour avoir un premier contact et essayer d'aller de l'avant dans ce domaine.

M. Nicolas Theurillat se déclare satisfait.

3/ Question de Mme Irène Merçay

J'ai déjà évoqué une fois le problème de la situation d'abandon dans lequel est laissé le pont Saint-Germain. Les mêmes débris jonchent le trottoir et l'herbe y pousse depuis des mois. Or, c'est le seul passage piétonnier à ciel ouvert entre la ville et les quartiers est.

Sur la chaussée, le côté derrière la petite rampe de sécurité à droite en venant de la ville est rarement nettoyé par le Canton. Il se pose aussi un problème de sécurité : certains automobilistes ralentissent lorsqu'ils voient un cycliste arriver au bout de la piste cyclable et qui veut gagner la chaussée pour tourner sur la route de Coeuve mais la plupart ne le voit qu'à la dernière minute en sortant du virage. Ne faudrait-il pas signaler ce danger ?

Revenons à l'entretien : l'autre côté, à droite en venant d'Alle, est de la responsabilité de la Commune et mériterait de voir la balayeuse plus souvent dans la piste cyclable comme l'atteste quelques photos que je remets au conseiller municipal en charge. Pendant plusieurs semaines, des boulons y traînaient et cela fait quatre jours qu'un camion y a perdu du mortier sur toute la largeur de la piste. Avant cela, il y traînait de gros copeaux de bois pendant des semaines.

Sachant les camions et remorques qui vous dépassent sur ce pont, en pente et en virage tout le long du parcours, est-ce acceptable ? Qu'en est-il de l'image de notre ville qui fait la promotion de la mobilité douce ?

Réponse de M. Claude Rebetez : C'est aussi une question qui a beaucoup de volets puisqu'il y a une question de sécurité qui concerne aussi la police, des éléments d'entretien et des éléments de mobilité douce.

Concernant tout ce que vous signalez, vous avez tout à fait raison et c'est aussi le rôle du Conseil de ville de le faire, lorsqu'on peut et doit améliorer la situation au niveau de l'entretien de notre ville.

Je ne veux pas défendre la voirie mais je crois que c'est peut-être l'occasion de leur tirer un coup de chapeau tout à fait extraordinaire car je peux vous dire que le personnel a supprimé pratiquement toutes ses vacances dans le but de pouvoir organiser la totalité de deux grandes manifestations qu'a connues notre ville : Les Schubertiades et le Tour de l'Avenir. Le personnel de la voirie est en train de prendre ses

vacances seulement maintenant car on l'a incité à mettre l'entier de son temps à ces deux manifestations très conséquentes.

Ceci n'excuse peut-être pas totalement cela mais je crois qu'un moment donné il faut mettre des priorités; les priorités ont été mises, au niveau de la voirie, sur ces deux manifestations car elles ont un regard extrêmement important à nos yeux pour l'image de notre ville. Il est clair et malheureux qu'effectivement, dans certains secteurs, l'entretien a été un peu moins surveillé. Par contre, en fonction de ce que vous venez de dire et des nombreux détails que vous donnez, je peux vous garantir que les travaux publics s'occuperont de ce problème dès qu'ils auront retrouvé la totalité de leur personnel car avec les accidents, la maladie et ceux qui sont en vacances, il n'y a plus que 4 personnes qui travaillent actuellement à la voirie sur 15. Ce n'est pas simple mais, malgré tout, il faut reconnaître que notre ville reste toujours magnifiquement fleurie.

Mme Irène Merçay est partiellement satisfaite.

4/ Question de M. Michel Hauser

Il faut revenir sur la question de la disponibilité des salles pour les sociétés en notre ville, sujet qui prend une tournure de plus en plus délicate. Il s'agira d'attendre encore plus d'une année pour que l'immeuble de l'Inter soit prêt et disponible. En outre, ces temps-ci, d'autres espaces de réunion, d'activité ou de rencontre doivent fermer leurs portes ou l'ont déjà fait, ainsi le local qui se trouvait dans un des bâtiments appelés à disparaître pour permettre la construction du complexe dit de l'Esplanade. On m'a rapporté que plusieurs sociétés, groupements ou associations de diverses natures - et pas seulement la colonie portugaise - sont donc en recherche de locaux, pour ne pas dire bonnement "à la rue".

L'autorité municipale a-t-elle les mêmes informations et, surtout, que fait-elle pour aider les groupements bruntrutains à poursuivre leurs activités malgré le manque de locaux ?

Réponse de M. Thomas Schaffter : Votre question pose un problème sérieux en ville de Porrentruy. Je crois qu'il n'y a pas une seule semaine où une association ne contacte pas la Municipalité ou le Conseiller municipal en charge de la culture et des sports pour trouver des solutions d'occupation de salles puisque, comme vous l'avez dit, la situation est très difficile en ce moment avec l'absence de la salle de l'Inter et aussi, finalement, de ses salles de répétitions qui étaient installées au premier étage. Il est vrai que ce sont autant les associations culturelles que les associations sportives qui sont à la recherche de lieux soit pour des répétitions, des entraînements, ou pour se produire.

Par contre, nous sommes en contact permanent et fréquent avec M. Salomon de l'Office des sports qui gère la plupart des salles en ville de Porrentruy et, à chaque fois qu'une demande nous parvient, nous nous mettons en contact avec l'Office des sports, avec toutes les personnes susceptibles de mettre des salles à disposition pour trouver des solutions. Mais il est vrai que la situation est inquiétante et difficile, les écoles sont à saturation, la journée elles ont la priorité mais en soirée, où toutes les associations aimeraient pouvoir bénéficier de ces salles, nous arrivons dans des goulets d'étranglement, donc on a une situation particulièrement difficile.

Il est vrai également qu'un bâtiment qui est actuellement utilisé pour des répétitions et des leçons de danse va disparaître dans les mois à venir, en relation avec le projet Esplanade. Là, nous sommes en tout cas très activement à la recherche d'autres locaux susceptibles de donner des solutions avec des propriétaires privés, puisque le domaine public offre, aujourd'hui, que très peu, voire aucune possibilité. Il est difficile, dans les contacts avec les privés, de trouver des affectations associatives puisqu'il s'agit souvent d'anciens locaux commerciaux ou industriels et, bien sûr, les locations représentent des montants beaucoup plus importants que ce qu'espèrent payer, en fait, les différentes associations.

Mais à chaque fois que nous le pouvons, nous intervenons auprès des propriétaires privés pour essayer de trouver des solutions et éventuellement rabaisser ces locations mais il est vrai que la situation est particulièrement difficile.

M. Michel Hauser se déclare satisfait.

5/ Question de Mme Elisabeth Crevoisier Cerf

Durant la pause estivale, le terrain de football synthétique des installations sportives du Banné se voit privé de buts. Nous aimerions en connaître la raison.

Sachant que tous les enfants n'ont pas la chance de partir en vacances, nous souhaitons que ces infrastructures restent en place afin que le football pratiqué sur cette place demeure attrayant.

Réponse de M. le Maire Gérard Guenat : C'est bien sur les terrains de sport des halles du Banné ? A qui appartiennent ces terrains ? Ces terrains appartiennent au Canton. Je ne connais pas la raison pour

laquelle ces buts sont enlevés. Est-ce pour des raisons de nettoyage ou de sécurité car il y a des déprédations ? Si vous pouvez nous prouver que c'est ça, la Commune peut intervenir auprès du Canton, principalement auprès de M. Salomon, pour demander qu'il maintienne ces installations pendant les vacances scolaires. Par contre, s'il faut surveiller les installations sportives mises à disposition du public hors des heures scolaires comme à Sous-Bellevue, etc., ça deviendra franchement pénible. Je n'ai donc pas une réponse très concrète.

Mme Elisabeth Crevoisier Cerf se déclare non satisfaite.

6/ Question de M. Hervé Eggenschwiller

Chaque mardi, la ville récupère les déchets verts, du moins c'est ce qui est sensé se faire. Mais on voit que dans certains quartiers, ce ramassage se fait le mercredi matin, ce qui fait que l'on se retrouve avec des rues remplies de déchets verts de chaque côté de la route. Certaines fois, on a les autres déchets qui sont, du coup, ramassés avec un jour de retard. Je ne sais pas si c'est la règle, je n'ai pas encore eu l'occasion de voir ça. Mais certains quartiers sont souvent dans ce cas-là. J'aimerais donc savoir, si le Conseil municipal est au courant de cet état de fait et s'il a prévu des mesures pour corriger ça ou avertir la population ou éventuellement déplacer les jours de ramassage ?

Réponse de M. Gabriel Voirol : Malheureusement, le problème que vous évoquez nous est connu et il a pris une ampleur toute particulière ces deux à trois dernières semaines. C'est vrai que nous connaissons passablement de problèmes avec le mandataire qui effectue les tournées vertes et les tournées liées au métal, à notre insatisfaction. C'est la raison pour laquelle ce mandataire a été convoqué la semaine prochaine pour aborder ces aspects-là et remettre en place le cadre dans lequel il doit effectuer ce ramassage. Les dates et le calendrier qui ont été mis en place doivent être respectés. Cette personne a des problèmes d'effectif actuellement mais ce n'est pas une raison pour que le citoyen ne soit pas desservi d'une manière correcte. Face à cette recrudescence récente de ces éléments-là, en plus du problème de bruit occasionné par le ramassage quelques fois très matinal qui, malheureusement, n'a pas été prévu dans le cahier des charges que nous avons proposé à l'époque. On va réfléchir comment modifier ce cahier des charges pour introduire les différents éléments et éventuellement des systèmes de pénalisation qui ne sont actuellement peut-être pas assez suffisants par rapport à cette situation-là. J'aimerais encore vous dire qu'on va lancer un appel d'offre pour l'année prochaine puisque le contrat actuel se termine au 31 décembre 2011. Mais il est évident qu'on va aussi prendre langue avec la Commune de Cornol qui est aussi un partenaire de la convention actuelle.

M. Hervé Eggenschwiller se déclare satisfait.

7/ Question de M. Vincent Siegenthaler

J'ai déjà eu quelques éclaircissements sur ma question tout à l'heure.

La démission du directeur du Service des travaux publics nous a tout d'abord surpris et ensuite questionnés sur les raisons de son départ.

Après avoir passé seulement deux années en tant que responsable de ce service, M. François Rebetz a remis sa démission à la Commune.

Son prédécesseur, M. Claude Gury, après 12 ans à la tête de ce service a terminé sa carrière à la Commune de Porrentruy en subissant un burn out, qui a nécessité pratiquement une année de convalescence.

Pourquoi notre Commune n'arrive-t-elle pas à garder des chefs de services à hautes compétences ?

C'est pour ces différentes raisons que nous posons les questions suivantes au Conseil municipal :

- Le cahier des charges de ce poste à haute responsabilité est-il bien adapté et bien précis par rapport aux différents domaines qu'il comprend : urbanisme et permis de construire, entretien des routes, trottoirs, canalisations des eaux usées et des eaux claires, réseau d'eau potable, gestion de l'environnement, des déchets, des parcs publics et espaces verts, organisation et aide aux différentes manifestations que compte notre cité, etc., pratiquement tous ces domaines sont en constante évolution. Peut-être la charge est-elle trop lourde et porte-t-elle sur un ensemble de tâches trop vaste ?
- Les Conseillers municipaux et le responsable des ressources humaines ont-ils rencontré M. Rebetz pour connaître les raisons de sa démission et pour avoir une analyse sur les points forts ou les difficultés qu'il a rencontrés à la tête de son service durant ces deux années ?

Réponse de M. le Maire Gérard Guenat : Dans la présentation du nouveau chef du Service des travaux publics, je pense avoir donné une partie de la réponse à votre question.

Par contre, vous donnez maintenant au Conseil municipal une mission un petit peu particulière en demandant d'analyser le pourquoi du départ de M. Rebetez. Je vous l'ai expliqué. Tout homme a le droit de changer d'orientation professionnelle, étant entendu que M. Rebetez n'était pas, vous avez été avisé lors de son engagement il y a deux ans, un spécialiste, en fait, des travaux publics. On a même dû le faire participer à une formation complémentaire pour qu'il comprenne le mécanisme dans ce domaine-là. Par contre, M. Rebetez, par sa formation, était un spécialiste dans le développement durable et tout ce qui concerne ce à quoi on doit s'attendre dans le cadre de "Cité de l'énergie". Je pense qu'il a mis beaucoup trop l'accent dans ce domaine-là, laissant ses collaborateurs se débrouiller, eux qui étaient des gens d'expérience et des spécialistes pour les travaux publics, pour la voirie, pour les eaux usées, etc. Il s'est peut-être un petit peu dégagé et, à un moment donné, il a senti que le pouvoir politique lui demandait des rapports à lui fournir et c'était un domaine qu'il ne maîtrisait pas. Mais, surtout, on a senti, au fil des mois, qu'il n'avait plus d'engagement dans ce domaine. Moi, je ne fais que remercier, avec le Conseil municipal, M. Rebetez pour le travail qu'il a effectué. En ce qui concerne le cahier des charges, lorsque quelqu'un postule à un poste quel qu'il soit, il a le cahier des charges dans sa postulation. Cela veut dire ce que son futur employeur va lui demander en terme de formation et en terme de travail. Dans le domaine public, c'est exactement comme dans le domaine privé. Celui qui postule sait exactement à quoi il doit s'attendre. Le domaine des travaux publics est un domaine très vaste et très large, ça comprend effectivement tout ce que vous avez énuméré. Il y a quelques années, avec votre accord, le Conseil municipal a engagé un urbaniste qui devrait, me semble-t-il, quand même dégager beaucoup de temps au directeur des travaux publics dans ce domaine. Il faut savoir, à l'époque, que M. Gury, avec un collaborateur, était aussi responsable dans le domaine de l'urbanisme. On a donc augmenté ce domaine. J'espère que celui qu'on vient de nommer a conscience du travail qui l'attend, de la mission qu'il doit remplir et du cahier des charges qu'il doit absolument respecter.

M. Vincent Siegenthaler se déclare satisfait.

8/ Question de M. Jean-Luc Baierlé

La semaine du goût bat son plein et l'on en parle dans bien des chaumières d'ici et d'ailleurs. Manifestation populaire dans tous les sens du terme, elle jouit également d'une grande estime et d'un soutien médiatique non négligeable.

Dans le train, l'autre jour, je trouve sur la table du wagon restaurant la fort belle revue éditée à cette occasion. Y est encarté le programme des manifestations de toute la Suisse romande; je me précipite donc à la page 11 consacrée à "Jura-Jura bernois". Saignelégier y est cité deux fois, Delémont aussi, Moutier fait fort avec trois citations; mais il faut dire qu'une d'entre elle concerne l'Hôpital Jura-bernois. Porrentruy n'y figure tout simplement pas.

Et si vous tapez "Semaine du goût à Porrentruy" sur Google, en première ligne, on trouve : Delémont, ville du goût 2009, puis l'école primaire de l'Oiselier qui distribue des petits pains complets en 2010 !

Cela veut-il dire qu'il ne se passe rien ici à cette occasion cette année ? Je ne veux pas le croire.

En revanche, il me paraîtrait judicieux de rappeler l'existence de notre belle et gastronomique cité à cette occasion. Porrentruy et sa région ont leur mot à dire en matière de produits du terroir et autres spécialités fort goûteuses, solides ou liquides, même en dehors du deuxième dimanche après la Toussaint ! Et la semaine du goût, si elle n'a pas l'aura d'une Schubertiade, ni du Tour de France, elle a le bon goût de revenir chaque année; ne devrait-on pas en profiter ?

Le Conseil municipal envisage-t-il de faire figurer notre ville sur ce menu, en suscitant, voire en soutenant ou organisant une ou des actions appétissantes et bien sûr médiatisées à l'occasion de la semaine annuelle du goût ?

Réponse de M. Marcel Bailly : Je crois que la proposition de l'intervenant est, bien sûr, bonne. Porrentruy est connu à la ronde grâce à la Saint-Martin; il est vrai que l'on a toute une série de produits du terroir. Pas plus tard que l'année passée, l'AOC a été attribuée à la damassine ici en ville de Porrentruy, qui a eu beaucoup de répercussions, je crois, non seulement en Suisse romande mais au-delà.

Mais l'idée est bonne, je la retiens, et on pourrait aussi se profiler dans ce programme à l'avenir.

M. Jean-Luc Baierlé se déclare satisfait.

9/ Question de M. Thierry Simon

Un des buts premiers qui a été mis en avant lors de la création de l'Espace-jeunes était d'offrir un endroit de rencontre aux jeunes, afin d'éviter de rester dans la rue.

J'ai été surpris de constater que pendant les vacances d'été l'Espace-jeunes était fermé. Tout le monde n'a pas la chance de partir en vacances, je ne suis pas le seul à le penser, et c'est sans aucun doute

pendant ces périodes que cet endroit devrait pleinement jouer son rôle de point de rencontre. Dès lors, je demande au Conseil municipal s'il n'y aurait pas la possibilité d'adapter l'horaire de l'Espace-jeunes aux besoins de ses utilisateurs.

Réponse de M. le Maire Gérard Guenat : En l'absence du responsable de ce département, M. Julien Loichat, je vous répondrai simplement qu'on va prendre contact avec nos deux animateurs qui, eux, ont la totale liberté d'organiser leurs semaines, leurs mois, leurs années dans le cadre de cette maison de la jeunesse, pour voir avec eux si, effectivement, dans le cadre de leur programme horaire, car il y a un cadre fixé en heures annuelles, s'il est possible, pendant l'été, d'ouvrir cet espace-jeunes. Je ne vous garantis pas qu'on puisse l'ouvrir durant les six ou sept semaines des vacances d'été. On va voir de quelle manière on pourra partager la poire en deux.

M. Thierry Simon se déclare satisfait.

10/ Question de M. Marcel Meyer

Lors du Conseil de ville du 9 décembre 2010, le groupe PDC-JDC avait déposé une motion qui invitait le Conseil municipal à établir des contacts avec le Conseil communal de Courtedoux, afin d'engager des démarches pour étudier et faciliter l'implantation d'une zone industrielle sur l'ancien champ d'aviation de la plaine de Courtedoux.

Cette motion a été traitée et acceptée par ce même Conseil de ville, lors de sa séance du 24 mars dernier, cela fait tout juste 6 mois.

Quelle ne fût pas ma surprise et mon étonnement, lorsque ce matin, je lisais en première page du Quotidien Jurassien, que des animaux ou des concerts prendraient peut-être place au lieu d'avions, sur l'ancien aérodrome de Courtedoux.

Je demande donc au Conseil municipal de nous renseigner sur les démarches entreprises, si démarches il y a eu, auprès des autorités de Courtedoux, d'une part, et de la société Aérospport SA, qui est le principal propriétaire des lieux, d'autre part, ceci d'autant plus que l'exécutif était favorable à la motion.

J'ajoute que je m'étonne de notre exécutif, qui nous rappelle régulièrement, que nos rentrées fiscales sont en insuffisance, ne s'implique pas davantage sur de tels projets, qui sont des sources de revenus mais également de développement, sachant que notre région manque cruellement de zones d'activité favorisant l'implantation d'entités à haute valeur ajoutée.

Par avance, je remercie le Conseil municipal pour ses réponses éclairées.

Réponse de M. François Laville : Autant parler clair et net, c'est vrai que ce dossier n'a, à ce jour, pas véritablement été emmanché par celui qui vous parle pour toutes sortes de raisons qui ont trait notamment à la surcharge de toutes une série d'autres dossiers que vous avez vous-mêmes, Conseillers de ville, régulièrement indiqué le caractère prioritaire; avancement du plan d'aménagement local, réalisation du projet Esplanade et bien d'autres dossiers encore.

Ceci étant dit, il a fallu effectivement établir un certain nombre de priorités ce qui fait, comme je vous l'ai dit, qu'aucun contact n'a été établi ni avec la société qui gère les terrains de l'aérodrome, ni avec la Commune de Courtedoux parce que dans mon esprit c'est quelque chose qui devait être planifié dans les mois d'octobre, novembre et décembre, étant entendu finalement que les journées n'ont que 24 heures et que la disponibilité aussi du personnel administratif a ses limites.

Mais, je m'engage, bien sûr, que cette étude soit conduite dans les délais que je vous ai indiqués; octobre, novembre, décembre.

M. Marcel Meyer : Je ne suis pas satisfait de la réponse dans le sens où des contacts ne demandent pas des efforts surhumains à un Conseil municipal qui compte huit personnes. Je pense quand même que c'est un projet porteur, qui est important pour notre région, un simple contact aurait pu être fait. On attendait une autre réponse ce soir.

11/ Deuxième question de M. Martial Courtet

Le pont de la Maltière est le seul lien par-dessus l'Allaine entre l'est et le sud de la ville.

Les panneaux communaux annonçant sa rénovation indiquaient la fin des travaux pour fin août 2011.

Or, j'ai constaté, la semaine passée, soit à mi-septembre, que le pont était toujours fermé.

C'est pourquoi, j'en ai parlé au maire qui a fait suivre auprès du Service des travaux publics, qui ont changé les panneaux en précisant que les travaux se termineront à fin octobre 2011.

J'en profite pour remercier les différents intervenants qui ont réglé cette situation.

Néanmoins, permettez-moi de demander un bref complément à ce sujet, ma question est la suivante : Pour quelle raison ce chantier a-t-il pris du retard et sait-on si le nouveau délai pourra être respecté ?

Réponse de M. Gabriel Voirol : En effet, c'est un chantier important qui se déroule dans ce secteur-là. Il est vrai que le pont de la Maltière a posé quelques difficultés, dans le sens où il s'agissait de l'élargir par rapport à sa situation actuelle. Mais normalement il était toujours prévu que ce pont serait terminé au mois d'octobre. Au niveau des délais, ce qui a été indiqué, fin octobre, était prévu initialement. L'objectif est véritablement de pouvoir terminer le gros œuvre, tout ce qui est génie civil. Il restera encore tout ce qui concerne l'ensemencement et la remise en végétalisation, ce qui devrait être fait en 2012.

Mais, je dirais que la grande majorité des travaux qui étaient prévus dans ce secteur-là seront terminés pour la fin de l'année, ceci à fin de respecter les exigences en vue de pouvoir bénéficier justement des aides fédérale et cantonale en lien avec le programme d'économie qui avait été initialisé il y a deux ans de cela.

Je dirais qu'il y a encore beaucoup de terre et beaucoup de chantiers mais les timings seront respectés. Je peux vous informer qu'il risque d'y avoir une émission sur le sujet lundi à la TSR, où le responsable de l'environnement et votre serviteur seront sans doute présents pour donner des informations complémentaires, mais en termes de travaux, pour l'instant, le planning est respecté.

M. Martial Courtet : Je suis partiellement satisfait dans le sens où si c'était déjà prévu fin octobre, je ne vois pas pourquoi on a indiqué fin août !

5. Réponse à la question écrite intitulée "Perspectives liées au programme d'encouragement à la rénovation de bâtiments en vieille ville" (PS)

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 5 mai 2011 par le groupe socialiste. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des membres du groupe socialiste s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

Pour le groupe socialiste, M. Yves Voisard se déclare satisfait.

6. Réponse à la question écrite intitulée "Toubib or not Toubib ?" (Passage)

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 5 mai 2011 par le groupe Passage. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des membres du groupe Passage s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

Mme Irène Merçay : Je ne suis pas satisfaite, bien sûr. Permettez-moi de retourner votre question à l'autorité municipale. Est-ce que ces messieurs étaient satisfaits, pas satisfaits, partiellement satisfaits de la réponse du service cantonal de la santé ou bien cela vous est-il indifférent qu'on vous dise "Circulez, il y a rien à voir" ?

7. Réponse à la question écrite intitulée "Utilisation d'un bien-fonds public comme support publicitaire" (M. Marcel Godinat)

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 5 mai 2011 par M. Marcel Godinat. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à M. Godinat s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Marcel Godinat se déclare satisfait.

8. Réponse à la question écrite intitulée "Qu'en est-il du projet de passage sous-voies à la gare ?" (Passage)

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 5 mai 2011 par le groupe Passage. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des membres du groupe Passage s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

Pour le groupe Passage, M. Michel Hauser se déclare satisfait.

9. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.

M. le Président : Auparavant, les motions et postulats étaient traités dans le rapport de gestion. Pour plus de transparence et, d'entente avec le Bureau, un rapport séparé a été élaboré, avec les prises de

positions du Conseil municipal.

Par conséquent, je vous propose de prendre le document concernant les motions et postulats et de le passer en revue, intervention après intervention. Je vous informe également qu'il n'y aura aucun débat sur le fond.

Si les groupes ou personnes ayant déposé une motion ou un postulat sont d'accord avec la proposition du Conseil municipal, je vous propose de ne pas intervenir et de considérer la proposition du Conseil municipal comme acceptée.

Par contre, je remercie la personne ou le groupe qui a déposé une intervention et qui n'est pas d'accord avec la proposition du Conseil municipal de bien vouloir intervenir. Dans ce cas de figure, il y aura un vote sur les deux propositions. Le bon sens veut que le Conseil de ville accepte la proposition de la personne qui a déposé la motion ou le postulat car logiquement c'est la personne la plus appropriée pour juger si son intervention est respectée ou non.

Motion du 6 décembre 2007 intitulée "Créer une fondation pour la vieille ville de Porrentruy"

M. Philippe Eggertswyller : Le PCSI fait opposition à ce choix du Conseil municipal, d'une part, car la création d'une fondation ne s'est pas faite et, d'autre part, car on voit que le réaménagement de la vieille ville pose problème avec les subventions cantonales. Je propose de laisser cette motion comme non réalisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la proposition de M. Eggertswyller par 29 voix contre 0.

M. le Président : Cette motion ne peut donc pas être classée, elle sera reportée dans le rapport de l'année prochaine.

M. Michel Hauser : La phrase que vous avez citée le plus souvent, M. le Président, est "Poursuite de l'étude du dossier". Elle y est au moins une vingtaine de fois. Combien de temps vont durer ces études en cours et comment on concilie cela avec l'article 36 de notre règlement qui dit que les motions et postulats doivent être réalisés dans un délai de 12 mois. En faisant cette intervention, j'aimerais souligner qu'on est d'accord d'accepter les études mais on aimerait aussi qu'elles aboutissent dans des délais très rapides.

M. le Maire Gérard Guenat : Dans la mesure de nos connaissances et de nos possibilités, évidemment motions et postulats sont sur le même pied d'égalité mais il faut bien se rendre compte que certaines études dans le cadre des postulats demandent peut-être plus de temps que douze mois. Si on était strict, on devrait ici venir vous demander une année après le dépôt d'un postulat si on peut continuer l'étude supplémentaire, ce qui nous donnerait peut-être un petit peu plus de temps.

Mais, vous avez quand même vu que dans certains postulats, il y en a beaucoup qui sont en relation avec des études comparables, qui sont dans le même domaine d'activité, que l'on poursuit maintenant. Quelques part, il n'y a aucun postulat qui est écarté totalement et que vous allez retrouver dans cinq ou dix ans. C'est un souci permanent pour nous, aussi dans notre programme de législature, de respecter, en fait, ce à quoi nous nous sommes engagés.

M. Manuel Godinat : Au nom du groupe PLR, je tiens d'abord à remercier le Conseil municipal pour le souhait qu'il a aujourd'hui de réactualiser et de dynamiser le suivi des motions et postulats acceptés.

Cependant, vous le verrez lorsque M. Kubler sera revenu de la photocopieuse, notre groupe s'est permis de déposer ce soir une motion concernant ce point 9. On souhaite, en effet, apporter quelques compléments supplémentaires et ça rejoint un petit peu l'intervention de M. Hauser.

Lors de notre préparation de groupe, nous avons constaté qu'il y a avait deux principaux soucis dans cette nouvelle manière de faire. Le premier c'est quant à la proposition du Conseil municipal dans la colonne "état d'avancement et propositions". On voit qu'il y a le statut de "réalisé" ou "en cours de réalisation" et on considère, ici, qu'on rajoute une mention qui s'appellerait "Motions et postulats classés" en référence à tous les textes qui sont devenus caduques ou irrecevables.

Un deuxième point nous interpelle aussi et ça rejoint la remarque de M. Hauser, il s'agit des délais de réalisation. Dans le tableau qu'on vient de parcourir, on constate que certains textes datent de plus de dix ans et, comme ça a été dit, ça ne respecte pas le règlement du Conseil de ville qui donne un délai de douze mois pour exécuter une motion ou un postulat. De ce fait, dans notre motion, on se permet de demander à ce que le Conseiller municipal porteur du dossier, après les douze mois qui lui étaient impartis, s'il n'a pas réussi à exécuter la motion ou le postulat, qu'il justifie ce retard auprès du législatif et qu'il fasse une demande de douze mois supplémentaires au Conseil de ville. Vous recevrez la motion tout

à l'heure et je pense qu'on pourra en débattre lors d'une prochaine séance.

Mme Rosalie Beuret : Ma question est relative à la communication qui sera faite de ce tableau. Je salue la démarche en termes de lisibilité de ce tableau concernant les motions et postulats. Est-il prévu de le diffuser, en tout cas une partie, et surtout les textes des motions en lien sur notre site internet, comme cela se fait notamment à Delémont où on peut suivre un petit peu les textes qui sont déposés afin qu'il y ait aussi une transparence auprès de la population des activités du Conseil de ville.

M. Thomas Schaffter : Je ne vois pas d'inconvénient à ce que la Municipalité fasse preuve de transparence en la matière. Le site internet devient aussi passablement chargé et il faudra qu'on se pose la question de le rafraîchir un peu. Le débat public et du législatif dans cette salle, je crois, qu'il est important de pouvoir le relayer auprès de la population et je ne vois pas d'inconvénient à ce que ce tableau soit présenté sur le site internet.

10. Rapport de gestion 2010 de l'Administration communale.

M. le Président : Tout d'abord, je vous informe d'une petite erreur : ce rapport est daté du 30 juin 2010, c'est bien le 30 juin 2011. La date du 30 juin n'est pas une erreur puisqu'il était prévu de traiter ce rapport à la dernière séance.

Ceci dit, nous allons traiter ce point rapport par rapport. Les personnes qui souhaitent intervenir sont priées de le manifester par un lever de main. Je rappelle que seules des questions peuvent être posées. Il n'y aura aucune proposition, ni vote.

Administration (pages 1 à 6)

R.à.s.

Economie (pages 7 à 10)

M. Michel Hauser : A propos de ce rapport, le groupe Passage ne peut taire sa déception. L'action en la matière devrait être ample et dynamique. Or, que nous dit le Conseil municipal ? Qu'il a préparé la Schubertiade pour 2011 et qu'il enregistre la renaissance de l'Expo-Ajoie. Et de remplir deux pages, sur les trois du rapport, avec des statistiques relatives aux activités de l'Association des guides touristiques de Porrentruy, qui est en fait un organisme privé, et avec un bilan décennal du nombre de forains présents mensuellement en notre ville. Mais il n'est rien dit, par contre, des démarches qui ont pu être faites, on l'espère du moins, pour attirer des industries à Porrentruy ou pour favoriser le développement de celles qui s'y trouvent. Il n'est rien dit non plus des contacts qui devraient exister avec les services cantonaux de promotion économique, voire avec des organismes régionaux comme l'ADEP, le CAER, le SIDP ou d'autres. Il n'est fait état de rien de la situation conjoncturelle qui a prévalu en 2010. Aucune disposition n'est évoquée à propos des enjeux majeurs que constituent les prochaines ouvertures de la ligne TGV et de l'A16. Il n'est rien dit non plus de la mise en œuvre des objectifs économiques définis et décrits dans le programme de législature que l'on a reçu en 2009, par exemple (j'en rappelle trois) :

- Officialiser au sein de l'administration communale une fonction d'accueil et d'accompagnement de nouvelles entreprises;
- Clarifier, simplifier les instances de développement économique au niveau local et régional et promouvoir leur efficacité;
- Veiller à l'installation à Porrentruy de médecins généralistes et spécialistes afin de garantir à la population une prise en charge médicale et appropriée - ce qui renvoie à la question de ma collègue Mme Irène Merçay, question restée sans vraie réponse tout à l'heure.

Bref, on attendait plus et mieux du Conseil municipal. Espérons seulement que celui-ci a raté le coche uniquement en ce qui concerne la rédaction de son rapport d'activité économique de l'année 2010 et pas dans ses démarches effectivement réalisées en la matière durant l'année passée.

M. Philippe Eggertswyler : Même si le groupe PCSI a un grand respect pour l'activité effectuée par les membres du Conseil municipal, nous ne pouvons pas ne pas nous positionner clairement par rapport à la situation du développement économique de la ville de Porrentruy.

En effet, le rapport dont nous discutons indique comme sous-titres en page 7 "Développement économique". A notre avis, il s'agit plutôt de sous-développement économique, vu l'absence d'interventions d'envergure tout au long de l'année.

Pire, nous ne pouvons même pas nous consoler en considérant que cette attitude passive aurait fait place en 2011 à un dynamisme de bon aloi : c'est le contraire qui est vrai, puisqu'une entreprise

importante, Fraporlux, a déserté notre ville faute d'avoir été suivie de près.

Rien d'étonnant donc si les nombreux terrains équipés mais inutilisés dont la ville dispose n'attirent pas d'entrepreneurs : ces derniers trouvent dans la périphérie du chef-lieu des élus et des partis politiques dynamiques, inventifs, actifs, plein d'idées et qui multiplient avec succès des efforts constants. Rien d'étonnant donc si le nombre d'emplois diminue en ville et s'accroît dans la couronne de celle-ci.

En matière économique, Porrentruy est le dindon d'une farce qui n'a que trop duré. Les conséquences fiscales et financières de ce marasme sont éloquents et l'évolution annuelle des rentrées fiscales en fournit des preuves irréfutables et répétées d'année en année.

Mais il y a pire encore, puisqu'une majorité dans notre Conseil a privilégié un développement à l'ouest de la ville, au risque de consentir des efforts dont le succès est aléatoire, au lieu d'utiliser d'abord les terrains adéquats et équipés et dont l'affectation industrielle peut être décidée en quelques semaines et non dans plusieurs années.

Le rapport évoque encore l'entreprise américaine qui est présentée comme "fortement intéressée" par une implantation dans l'usine Relais. Or, cette entreprise a entre-temps plié bagages et est en passe de s'implanter là où les responsables politiques savent ce qu'accueillir un employeur veut dire.

A la vérité, rien ne changera en matière économique dans notre ville tant que les partis majoritaires n'auront pas pris une mesure radicale, au bon sens du terme, à savoir que le maire de Porrentruy est responsable du développement économique et agit en conséquence.

Jusqu'à-là, chers collègues, en matière économique, vous pouvez circuler : il n'y a rien à voir.

Action sociale (pages 11 à 20)

M. Philippe Bertoud : Une toute petite remarque. Je sais bien qu'on reçoit ce rapport en noir et blanc mais est-ce que je pourrais demander, pour une prochaine fois, que certains graphiques soient un petit peu plus lisibles. On peut procéder, par exemple, par hachurage ou quelque chose comme ça.

M. le Président : Très bonne remarque.

Mme Isabelle Mioche Henry : Concernant l'Espace-jeunes, comment se fait l'information. C'est une question d'une mère d'adolescent et comment les jeunes prennent-ils connaissance de l'Espace-jeunes ?

M. Thomas Schaffter : Il y a un certain nombre de dépliants conventionnels qui sont à disposition dans la plupart des institutions communales, bibliothèques, ludothèque, etc. Par contre, je ne sais pas si le message passe bien dans les écoles, il y a peut-être lieu de le vérifier avec mon collègue Patrick Riat. J'ai pu comprendre qu'au moment du lancement, il y a eu une grande information dans les écoles. Il y a peut-être lieu de rafraîchir un petit peu cette information ou, en tout cas, vérifier que celle-ci se fasse régulièrement. On va regarder avec mon collègue.

M. Patrick Riat : Je peux donner l'information tout de suite. En effet, en ce qui concerne l'Espace-jeunes, il y a une information régulière de la part des enseignants aux enfants et un affichage régulier.

Culture et sports (pages 21 à 26)

R.à.s.

Education (pages 27 à 34)

M. Claude Lovis : Le rapport concernant l'activité du département de l'éducation est bien étoffé et intéressant. Cependant, d'année en année, ce rapport de gestion de l'administration communale consacre plusieurs pages à des institutions scolaires qui ne sont pas du ressort de la Commune, est-ce uniquement dans le but de nous tenir au courant de tout ce qui a trait à l'éducation sur le territoire communal ou y a-t-il une autre raison ?

M. François Laville : M. Lovis, l'intervention que vous faites est parfaitement juste. Le but est de vous donner un regard aussi complet et exact que possible de l'ensemble des écoles, quand bien même elles ne ressortissent pas nécessairement de la compétence directe de la ville de Porrentruy. Porrentruy est une ville d'étude et il paraît juste que le législatif communal vous donne une information complète à ce sujet.

Communication (page 35)

R.à.s.

Police municipale (pages 37 à 39)

R.à.s.

Service d'incendie et de secours (pages 41 à 44)

R.à.s.

Inhumations (page 45)

R.à.s.

Travaux publics (pages 47 à 50)

R.à.s.

Urbanisme (pages 51 et 53)

R.à.s.

Environnement (pages 55 à 60)

M. Laurent Barotte : A la page 57, on peut constater qu'en 2008 on pouvait collecter 125 kg de carton par habitant et, en 2010, 63 kg par habitant. Est-ce qu'on consomme moins de carton ou alors que les ramassages sont beaucoup plus espacés ? J'aimerais connaître la raison de cette baisse de ramassage.

M. Gabriel Voirol : On a quelques soucis avec la récolte de papier et du carton car en termes de récupération et de considération, est-ce que c'est du papier ou du carton, on a souvent des problèmes. En 2008, on a dû changer un petit peu la modalité de calcul. Avant, on calculait tout ensemble et maintenant on a séparé ces ramassages. Cette séparation ne donne peut-être pas des chiffres tout à fait exacts mais c'est vrai qu'il y a une diminution et on n'a pas d'explication majeure sur les raisons de cette diminution du carton et du papier cumulés.

Je n'ai pas d'explication formelle car il n'y a pas d'indicateur, comme pour un autre type de déchets. Il faudrait qu'il y en ait encore moins, ça serait une bonne nouvelle mais je ne peux pas vous le garantir.

11. Divers

M. le Président : huit textes ont été déposés ce soir, soit :

- Une résolution émanant du groupe PCSI intitulée "Nos recettes fiscales menacées";
- Une question écrite émanant du groupe PLR intitulée "Entretien du périphérique piétonnier";
- Une question écrite émanant du groupe PCSI intitulée "Rue de Beaufroid : bordiers autorisés !";
- Une question écrite émanant du groupe Passage intitulée "Cartes journalières de transport";
- Une question écrite émanant du groupe PLR intitulée "Le Journal de Porrentruy - et de sa couronne ?";
- Une interpellation émanant du groupe PCSI intitulée "Incivilités : d'autres mesures à étudier";
- Une motion émanant du groupe PLR intitulée "Suivi des motions et postulats acceptés";
- Une motion émanant du groupe socialiste intitulée "Etude pour l'agrandissement ou la construction d'une nouvelle cabane forestière".

Traitement de la Résolution intitulée "Nos recettes fiscales menacées" (PCSI), signée par 18 personnes

M. Marcel Meyer : Je demande une suspension de séance de 5 minutes.

M. le Président : La suspension de séance est accordée.

M. Victor Giordano : Le texte de la résolution dont nous parlons maintenant indique que nos recettes fiscales sont menacées, il s'agit de ça et de rien d'autre.

Au sujet des précisions qui ont été données tout à l'heure, j'aimerais juste indiquer, concernant l'information du Canton aux Maires d'Ajoie, que celle-ci a effectivement eu lieu alors que le projet était déjà

rendu public, donc pas pendant l'élaboration du projet.

Cela dit, la résolution insiste sur les points importants, donc :

- aucune consultation préalable des communes, personne ne s'est soucié de savoir combien d'impôts elles allaient perdre;
- une menace directe sur nos investissements, le texte cite quelques-uns des investissements qui sont menacés; ils seraient menacés de deux façons : par le fait que nos recettes étant inférieures, nous n'aurions plus la possibilité de financer ces investissements et, deuxièmement, les recettes du Canton étant elles aussi inférieures, le Canton devrait réduire le taux de ses subventions ou donner dans le cas de fourchettes de subventions le taux le plus faible, ce qui nous pénaliserait évidemment. Le risque existe tout de même d'un défaut de soutien cantonal pour nos investissements.

Le texte indique aussi qu'il y a des éléments contradictoires mais je n'insiste pas là-dessus, c'était juste pour montrer que c'est cité dans le texte.

Le projet du Gouvernement, sur le plan fiscal, prévoit que l'état s'endette en recevant moins d'impôts et, ensuite, il espère, par les impôts de nouveaux contribuables, rembourser un peu la dette. Comme il est dit dans le texte, le montant de cette dette était très difficile à évaluer puisque l'évaluation oscille entre 25 et 37 millions de francs la première année, ce qui fait déjà une différence de 50 %. Autrement dit, on est sur une base très fragile quant aux évaluations des risques de ce genre de procédé et ça représente pour les communes une crainte supplémentaire.

Nous insistons, enfin, dans le texte qu'il ne s'agit en aucun cas d'une critique du programme de législature du Gouvernement. Celui-ci dépend de la politique cantonale et nous n'avons aucune prise là-dessus. En revanche, sur le plan fiscal, la partie fiscale du programme a des effets directs sur les finances communales. On a cité 1,2 million de francs pour la ville de Porrentruy, je dois dire qu'au cours d'une discussion avec notre responsable des finances, on est arrivé à une évaluation un peu supérieure. Mais, ça n'a pas d'importance, c'est le principe ici qui est en cause. Le Canton ne doit pas modifier les recettes fiscales des communes sans même prendre leur avis.

En conclusion, la résolution demande au Gouvernement d'échafauder un nouveau projet et d'associer les collectivités locales aux travaux préalables à l'élaboration de ce projet concernant la réflexion et les modalités d'élaboration, de réalisation de ce futur projet. Dans cette assemblée, je suis sûr que tout le monde est soucieux du bien-être des finances communales et désireux de la soutenir et rechercher les meilleures solutions. Or, ici les finances communales sont directement menacées, de sorte, en conclusion de cela, je suis quasiment certain de votre soutien à ce projet de résolution et je vous en remercie.

M. Marcel Meyer : Effectivement, nous sommes tous, comme l'a dit M. Giordano, soucieux des finances communales et la résolution, telle que présentée, a un caractère très attrayant qui semble bien réaliste, on peut en convenir, mais je crois que notre maire a donné, tout à l'heure, une réponse claire. Aujourd'hui, il y a des discussions qui ont été entreprises entre les maires et le Gouvernement et je pense qu'on ne peut pas, nous, ici donner un signal et commencer de casser ce dialogue. Comme le Gouvernement s'est engagé à avoir une discussion et donner des éléments complémentaires aux communes, je pense qu'il faut le laisser œuvrer et travailler et c'est la raison pour laquelle le groupe PDC, dans son ensemble, refusera la résolution.

M. Philippe Eggertswyler : Je vais prendre la parole par rapport à ce qui s'est dit ce soir sur cette résolution.

Je dirais que ce n'est pas l'homme politique mais le citoyen qui parle ici. Aujourd'hui, on nous dit qu'il va se passer quelque chose. Il va se passer que dans le budget il va y avoir 1,2 million de francs en moins pour les finances de Porrentruy. Moi, j'ai envie de dire que je suis le premier à vouloir payer moins d'impôts, ça me pose aucun souci, j'en serais même très heureux. Il n'empêche qu'il y aura des répercussions; ces répercussions, elles veulent tomber directement dans les différents dossiers que nous souhaitons tous, que ça soit pour la politique jeunesse, que ça soit pour une patinoire, que ça soit pour la réfection des routes de la vieille ville. A un moment donné, il faudra trouver des solutions pour pouvoir répondre à cette diminution de budget. Au-delà de ça, on ne pourra pas répondre que comme cela à cette diminution de budget, ce sont des compétences en moins que la ville de Porrentruy va perdre si demain on est obligé d'entrer dans ce système-là. Cela veut dire une délocalisation de la police car la police nous coûtera trop cher et il faudra trouver, en fin de compte, des moyens pour pouvoir équilibrer nos budgets. Alors, aujourd'hui, on est déjà dans l'incapacité d'équilibrer nos budgets. Donc, une police locale qui va partir à la police cantonale, une voirie qui va partir au Canton, alors, moi, en tant que citoyen, ce sont des choses qui me questionnent et j'ai envie que cette ville puisse se développer, mais j'ai l'impression qu'avec un budget qui va diminuer dans ces prochaines années, je ne sais pas comment les investissements vont pouvoir se faire. C'était ma position par rapport à la situation de Porrentruy; maintenant, je respecterai la décision du Conseil de ville.

M. Victor Giordano : Je vais rajouter juste une brève réplique à M. Meyer. Si des discussions et des négociations ont lieu, ça serait très bien que ceux qui défendent notre point de vue aient un soutien et le vote de cette résolution constituerait pour eux un soutien très important; vous les privez de ce soutien en refusant cette résolution.

M. Marcel Meyer : Pour conclure, de toute façon, je pense que notre Gouvernement est un Gouvernement objectif et réaliste. Il prend aussi des risques mais je crois que, s'il s'est engagé, effectivement, envers les responsables de nos exécutifs, ces deux parties pourront très bien s'entendre. De toute façon, il y a des garde-fous; il y a un Parlement au niveau cantonal qu'il ne faut pas oublier. A mon avis, il faut laisser peut-être faire les choses dans les moments où elles doivent se faire et il ne faut pas sans arrêt interférer et bloquer toutes les situations et les discussions à leur niveau.

Mme Rosalie Beuret : J'ai pris connaissance de cette résolution ce soir et je trouve que les communes sont un partenaire indispensable. Dans ce pari qui est quand même un pari de 300 millions de francs, avec beaucoup d'enjeux pour notre commune et notre population en matière de prestations qu'on peut aussi leur offrir. Alors, évidemment, le Gouvernement a établi un programme de législation, le débat se fait au niveau du Parlement cantonal, il ne s'agit pas ce soir de reprendre le débat qui se fera au niveau cantonal. Par contre, je pense qu'il est important que notre législatif puisse aussi prendre position sur cette question et montrer aussi ses craintes par rapport à cette baisse fiscale.

M. Manuel Godinat : Le groupe PLR se trouve dans une situation un peu délicate. Vous savez que notre groupe a toujours refusé l'idée d'une augmentation de la quotité d'impôt communal. On en a eu encore à voter il y a de cela deux ans. Personnellement, j'imagine que le texte de cette résolution est prématuré car on parle encore d'un projet. Les premières séances qui ont lieu entre l'Association des maires et le Gouvernement ont déjà donné une certaine impulsion dans le sens demandé par la résolution. Je crois qu'il faut laisser un petit peu de temps. Le but d'un projet, c'est qu'il soit modulable et je pense qu'on doit attendre des chiffres un petit peu plus concrets. M. Eric Pineau l'a dit au début de soirée, on n'a pas de chiffre, on n'a rien. On est encore à l'état embryonnaire de ce projet et, personnellement, je souhaite avoir encore un peu de temps avant de me prononcer sur une résolution pour stopper un projet du Gouvernement.

Toutefois, le groupe PLR sera libre de voter ce qu'il souhaite.

M. Michel Hauser : Je pense qu'en l'occurrence il ne s'agit pas d'instaurer un débat qui doit se placer au niveau cantonal mais qu'il faut considérer la question ou le problème qui se pose au niveau communal. Je dirais que la résolution qui nous est proposée ce soir va en quelque sorte dans le sens des remarques que le groupe Passage, quant à lui, a toujours formulées lors des discussions sur les budgets annuels. On a plusieurs fois souligné et rappelé au responsable des finances qu'il était important d'établir ou de maintenir le contact avec le responsable des finances cantonales. Cela dit, l'auteur de la résolution avance que l'acceptation de celle-ci pourrait être utile pour le Conseil municipal mais on l'a pas entendu le Conseil municipal, pourrait-il nous donner son point de vue sur cette résolution ?

M. le Maire Gérard Guenat : Je répondrai peu de chose, en fait, par rapport à ce que je vous ai déjà dit. C'est un problème actuel, délicat, permanent pour tous ceux qui sont à la tête des exécutifs dans ce Canton de lire d'une manière approfondie le programme de législation du Gouvernement, que tout le monde connaît, avec ce fameux volet fiscal. On nous pose des questions mais c'est presque un fait accompli de dire que maintenant les Communes vous allez vous aligner. C'est bien la raison pour laquelle les Communes on dit "non, on ne va pas s'aligner". On va tout simplement maintenant vous mettre au pied du mur et discuter avec vous. Alors, vous avez vu que le Gouvernement a renoncé à mettre en application cette mesure qu'il devait proposer au Parlement au 1^{er} janvier 2012 pour la reporter. Alors, le report, c'est quoi, 2013, 2014, personne ne peut le dire ici. Dans le cadre du Conseil municipal, on est conscient de ce problème puisqu'il y a déjà plusieurs semaines que l'on a entamé la rédaction du budget, sans tenir compte de cette diminution incroyable que nous imposerait cette décision du Gouvernement qui serait appuyée par le Parlement jurassien.

Je vous rappellerais quand même que si le Gouvernement fait des propositions dans son programme de législation, c'est pratiquement le seul sur lequel on puisse discuter. Le reste c'est un programme de législation d'un exécutif, comme le nôtre. Personne, même pas le Parlement, n'a le droit d'en discuter sauf sur ce volet-là puisqu'il touche effectivement au porte-monnaie de l'Etat et à celui de toutes les communes.

Moi, je pense que le Gouvernement, qui est conscient de cette situation, en négociant avec nous, va trouver des solutions. Il y en a plusieurs. Il y en a certainement qui vont revenir et qui étaient des propositions d'il y a plusieurs années, comme celle de dire que le Gouvernement doit reprendre certaines

prestations dans le cadre de la péréquation et des dépenses liées qui sont facturées chaque année aux Communes. Ces questions, on devrait pouvoir les reposer, comme l'aide sociale, l'enseignement et plusieurs domaines où on n'a plus une seule maîtrise. Je pense qu'en mettant tous ces problèmes dans le panier, on va le secouer et, avec le Gouvernement et les responsables des finances cantonales et communales, il faudra bien qu'on sorte une solution qui non seulement serait un consensus pour tout le monde. Mais ne pourrait absolument pas affaiblir ni l'un, ni l'autre. Les Communes n'ont pas le droit d'affaiblir leurs prestations vis-à-vis de leurs concitoyens, le Canton n'a pas le droit d'affaiblir les Communes en diminuant les recettes fiscales. C'est une collaboration. Vous savez très bien, dans le cadre de mon parti que je représente depuis maintenant 7 ans ici, que nous sommes toujours prêts au dialogue.

VOTE

Au vote à main levée, 17 Conseillères et Conseillers de ville acceptent la résolution.

Selon l'article 40, alinéa 6, du règlement du Conseil de ville, la résolution est refusée étant donné qu'elle n'a pas obtenu au moins 21 voix.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 21.15 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

D. Nicoulin